

SIGNES de VIE

Le journal des adapei 31 et 32 • n°35 • Novembre 2013

adapei 31

l'avenir, ensemble et autrement

adapei
G E R S

DANS CE NUMÉRO

Édito adapei 31, 32 et 81

Dossier Signé p.2/5

Refondation de l'école

Informations agapei p.5/6

adapei 31 & 32

Vie des établissements

Vie associative

ADHÉREZ !

Pour réaliser nos missions et mener nos projets à leur terme, nous avons besoin de soutien !

Adhérents, faites connaître nos associations autour de vous, chaque nouvelle adhésion, chaque don, nous permettent d'avancer...

LES ESAT : UN AVENIR INCERTAIN ?

par Henri GRECHEZ, Président de l'adapei 31,
Annie PUECH-FOURNIER, Présidente adapei 81
et Alain MATHIO, Président de l'adapei 32

Cette question, tous les parents sont en droit de se la poser et nos associations doivent s'interroger sur l'évolution de ces établissements. Il y a plusieurs décennies, lorsque les ESAT qui s'appelaient alors Centre d'Aide par le Travail, ont été imaginés puis créés, il s'agissait d'accueillir en très grande majorité des personnes en situation de handicap mental léger et moyen, afin de leur offrir une activité professionnelle adaptée à leurs capacités. Le choix du nom de ces établissements, Centre d'Aide par le Travail, était à lui seul tout un programme.

À l'époque, la manne financière des pouvoirs publics n'était pas encore trop contrainte ; la rentabilité économique de ces structures n'était pas un enjeu majeur. Les activités proposées devaient surtout être adaptées à la population accueillie et bénéfiques à son épanouissement. Au fil des années, les ESAT, dont l'infrastructure (notamment l'encadrement) est financée par le Ministère des Affaires Sociales sous la forme du budget BPAS ont subi l'érosion provoquée par les déficits du budget de l'État faisant supporter à l'autre budget des ESAT, celui de la production, des charges autrefois assumées par les budgets sociaux. Ainsi, dégager un excédent sur le budget production pour l'équilibrer mais aussi pour renouveler tous les outils de production et réparer les bâtiments (réparation autrefois financée par l'État) est devenu un impératif.

Ces contraintes budgétaires mais aussi les lois du marché y compris le phénomène de la mondialisation ont entraîné des pertes de marché dans des domaines comme la sous-traitance obligeant les ESAT à se positionner sur des productions moins délocalisables (espaces verts) ou des productions propres, productions qui demandent, toutes, une plus grande capacité de travail de la part des ouvriers. On ne dira jamais assez les prouesses que doit déployer un directeur d'ESAT pour à la fois trouver des marchés, organiser sans risque financier la production et ne jamais perdre de vue que la vocation de l'ESAT et donc sa mission est d'accompagner le parcours de vie de chacun des ouvriers. Réaliser un équilibre économique dans ce contexte devient une gageure. Dans ce contexte difficile, la COTOREP, puis les MDPH ont accordé de plus en plus d'orientations en ESAT à des personnes plus autonomes ne relevant pas forcément du handicap mental.

À l'heure actuelle, force est de constater que de plus en plus de jeunes adultes, souffrant d'un handicap mental moyen, sortant de nos IMPRO, ont du mal à trouver une place en ESAT, étant jugés souvent trop lents, pas assez productifs, parfois peu motivés pour s'astreindre aux contraintes d'un travail régulier. Cette évolution des ESAT interroge beaucoup de parents.

Que faut-il faire ? Notre mission d'association parentale est d'œuvrer pour que les ESAT puissent encore accueillir de telles personnes sans que cela ne remette en cause l'équilibre financier indispensable à la survie de ces établissements. Nous devons donc veiller à ce qu'un plus grand nombre de jeunes adultes souffrant d'un handicap mental puisse acquérir la formation les rendant employables dans les ESAT. La difficulté restera toujours d'apprécier les capacités de la personne à tenir un poste de travail. Il est tout de même important de rappeler ici que

l'impression de désengagement de l'État, ne doit pas nous faire oublier qu'il continue à financer le complément de rémunération. Ce complément permet aux travailleurs handicapés de percevoir avec l'AAH et le salaire direct, un revenu proche du SMIC.

Cette évolution des ESAT semblant inéluctable il importe que nos associations s'approprient cette nouvelle problématique. Le transfert de compétences des ESAT vers les Conseils Généraux, malgré toutes les interrogations budgétaires que cela peut entraîner, est, peut-être, l'occasion historique de négocier avec les financeurs du département de nouvelles places en foyer de vie où une production commercialisable non soumise à la contrainte de l'équilibre financier serait possible. Ces places permettraient d'accueillir des personnes en situation de handicap mental qui ne peuvent plus ou pas prétendre aux ESAT mais qui sont en mesure d'être à un poste de travail régulier. Cela serait une solution, répondant à la fois aux besoins des personnes et à la conjoncture économique de ces temps.

La mise en place du temps partiel a déjà été une première réponse à la perte d'efficacité de certains travailleurs en prenant en compte le problème de leur vieillissement précoce, tout en les maintenant dans un milieu qui leur est familier.

Pour une approche pertinente et réaliste de ces problèmes, il est temps que notre mouvement réfléchisse avec les professionnels à imaginer des solutions d'avenir, intégrant à la fois une prise en charge de qualité, adaptée aux personnes accueillies, et les réalités économiques et politiques du XXI^e siècle ■



LA LOI SUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE

VERS UN MEILLEUR
ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF
DES JEUNES EN SITUATION
DE HANDICAP ?

La loi sur la refondation de l'école votée le 8 juillet 2013 se situe dans la continuité de la mise en œuvre de la loi de 2005 portant sur l'égalité des chances. Rappelons que cette dernière posait le droit à un parcours de formation pour le jeune en situation de handicap. Celle du 8 juillet a nécessité de la part des associations de parents et notamment l'UNAPEI un lobbying de tous les instants (voir le Vivre Ensemble de septembre 2013) afin que l'on n'oublie pas dans le texte, la reconnaissance du droit à la scolarisation des enfants en situation de handicap mental.

Cette nouvelle loi s'inscrit dans l'approche du handicap telle qu'elle est fixée par les instances internationales depuis les années 2000 : l'approche intégrative a cédé la place à l'approche inclusive ; c'est ainsi que l'OMS a posé comme principe que le fondement du handicap c'est l'inadaptation de la société elle-même.

“Ce n'est plus la déficience qui doit être mise en avant mais les défauts d'accessibilité”

(Centre d'Analyse Stratégique - CAS -, note d'analyse n°314 du 10-01-2013)

Le combat des associations de personnes handicapées et le développement d'un courant de recherche dit du “modèle social du handicap” sont pour beaucoup dans cette évolution. La déclaration de Salamanque, adoptée le 10 juin 1994 sous l'égide de l'UNESCO, est le texte international de référence pour la promotion de l'approche inclusive.

Appliquée à l'éducation, cette nouvelle approche conduit à considérer que c'est **l'inadaptation de l'école qui exclut un certain nombre d'enfants**. Il incombe donc au système éducatif d'assurer la scolarisation de tout enfant, quelles que soient ses difficultés, avec une priorité accordée à l'école ordinaire (note d'analyse du CAS cité ci-dessus).

Les médias, les syndicats ont mis largement en avant l'avancée obtenue pour le statut des AVS dans la nouvelle loi : reconnaissance importante de leur rôle, lutte contre la précarité. Mais l'étude des dispositifs existant en France fait ressortir d'autres carences :

- Leur nombre insuffisant pour faire face aux besoins,
- Le manque de moyens dans les IME pour la scolarisation des enfants,
- La faiblesse du nombre de jeunes handicapés accompagnés dans l'apprentissage d'un métier etc.

En dépit de
RÉELS PROGRÈS,
INCLUSION ET
ACCOMPAGNEMENT
RESTENT LARGEMENT
INSUFFISANTS EN
FRANCE.

D'après les études internationales, la France ne semble pas en pointe dans l'accompagnement scolaire des personnes en situation de handicap. Disons tout de suite que les études existantes réalisées au niveau européen ainsi que dans le cadre de l'OCDE ont une approche très large du Handicap. Ces études s'appuient sur la notion de BEP (Besoins Éducatifs Particuliers) qui englobent aussi bien les difficultés des enfants d'immigrés ne maîtrisant pas la langue du pays d'accueil que les enfants en situation de handicap mental ou physique. Cela ne facilite pas les comparaisons ! Cependant la plupart des pays européens partagent les mêmes problématiques : quel rôle pour l'enseignement spécialisé, quelle formation des enseignants et des personnels d'accompagnement, quel statut des personnels d'accompagnement, quel rôle des enseignants dans l'évaluation des besoins et la définition de l'orientation ?

En France, le groupe de travail dit Komitès mis en place par le gouvernement en novembre 2012 a été chargé d'alimenter la réflexion en vue de la rédaction de la loi sur la refondation de l'école. Sa mission était de présenter un état des lieux et de préconiser des solutions. Son rapport a mis en lumière les carences de notre système éducatif dans l'inclusion des enfants en situation de handicap :

Le droit pour tous à un parcours de formation, nécessité que l'école s'ouvre à l'élève en situation de handicap mais aussi qu'elle mette en place les conditions optimales de la scolarisation. Toute personne doit pouvoir réaliser son projet de vie.

L'accès à l'école n'est pas un but, mais un moyen, au service de la réussite de la personne en situation de handicap, de la réussite de sa vie d'homme ou de femme.

Au vu des données statistiques fournies par les services du Ministère de l'Éducation Nationale, la loi du 11 février 2005 avait permis une augmentation du nombre de jeunes, porteurs de handicap, scolarisés en milieu ordinaire : Ils étaient 117 834 élèves en 2006/2007, ils sont 210 395 en



2011/2012. Mais ces "bons chiffres" masquent des situations très hétérogènes suivant la nature du handicap, le territoire de résidence, le niveau scolaire.

La loi de 2005 avait aussi renforcé le cadre de la scolarisation en milieu spécialisé en créant des unités d'enseignements (UE) au sein des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). En effet, la loi prévoyait que l'enfant handicapé reste inscrit dans un établissement de l'Éducation nationale (l'établissement de référence), sa scolarité pouvant s'effectuer :

- Dans une unité d'enseignement implantée au sein de l'établissement médico-social,
- à temps partagé dans cette unité et dans l'établissement scolaire de référence,
- à temps partagé dans cette unité et dans un établissement scolaire avec lequel l'établissement médico-social est lié par convention.

Aujourd'hui, des inégalités criantes demeurent : les niveaux de scolarité accessibles sont très variables selon les territoires et les moyens disponibles, ce qui entraîne des ruptures de parcours ; les temps hebdomadaires sont aussi très aléatoires, un enfant pouvant passer facilement d'un temps complet à un temps partiel de quelques heures hebdomadaires ; il y a un manque d'harmonisation des pratiques au sein même de l'Éducation nationale entre académies et entre les académies et les MDPH. Les insuffisances dans l'identification précise des besoins d'accompagnement des jeunes en situation de handicap dans leurs vies scolaire, périscolaire et sociale dénotent une mauvaise utilisation par les différents interlocuteurs, notamment les MDPH, du GEVA (Guide d'ÉVALUATION des besoins de compensation des personnes en situation de handicap).

Le rapport Komitès fait aussi ressortir la très mauvaise mise en œuvre du PPS (Plan Personnalisé de Scolarisation) en France, comparativement à d'autres pays comme l'Italie. Pour des raisons d'ignorance des pratiques et des contraintes mutuelles, de différence de culture, de cloisonnement institutionnel, le dialogue entre le milieu scolaire et le secteur médico-social reste insuffisant.

C'est ainsi que l'UNAPEI estime à 9% le pourcentage des enfants inscrits dans le milieu spécialisé qui bénéficient d'une scolarité partagée entre l'école ordinaire et l'établissement spécialisé. De ce fait, les parents et le milieu ordinaire ne bénéficient que de manière marginale des ressources en termes de compétences et de savoir faire du secteur médico-social et des établissements spécialisés.

Depuis la mise en œuvre de la loi de 2005, l'augmentation du nombre d'enfants en situation de handicap en milieu ordinaire est incontestable. Parallèlement le nombre d'enfants handicapés scolarisés dans les établissements médico-sociaux a diminué dans des proportions moindres : *"l'inclusion scolaire s'accompagne donc du maintien du secteur médicosocial dans l'accueil et la scolarisation des enfants en situation de handicap"*.

Le CAS, Centre d'Analyse Stratégique, et le rapport Komitès font l'hypothèse que la résistance des associations existantes pour défendre leur territoire explique en partie le maintien des effectifs en IME. Cette explication nous paraît, oh combien, simpliste. Nous pouvons affirmer en tant qu'associations de parents que la politique d'inclusion, aussi timorée qu'elle ait pu être, a permis l'accès aux établissements médico-sociaux à des enfants qui en étaient exclus

jusqu'à faute de places ou bien qui étaient accompagnés dans des structures hospitalières : c'est le cas notamment d'enfants souffrant de troubles psychiques ou autistiques. D'autre part, nous sommes en mesure de témoigner de la lutte que représente pour les parents le maintien de leur enfant en milieu scolaire ordinaire : souvent seuls contre les différents interlocuteurs (MDPH, médecins, enseignants), nombreux sont ceux qui cèdent à la pression en acceptant une orientation IME car il faut beaucoup de ténacité pour résister au rejet souvent ressenti par l'enfant dans le milieu ordinaire.

Les études statistiques du Ministère de l'Éducation Nationale (Note d'information du Ministère de l'Éducation Nationale du 10 mai 2012) semblent confirmer cette affirmation puisqu'elles établissent l'existence d'un lien étroit entre type de handicap et mode de scolarisation :



© adapei 31

"Les élèves porteurs de déficiences physiques et ceux qui présentent des troubles du langage et de la parole sont majoritairement scolarisés en milieu ordinaire, hors SEGPA. Leur parcours scolaire se rapproche donc de celui de l'ensemble de leurs camarades du même âge ;

Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs, de troubles psychiques et de troubles associés bénéficient plus souvent d'une scolarisation collective, en CLIS, ULIS ou SEGPA".

Nous pouvons rajouter que leur parcours de formation s'arrête très souvent avant l'apprentissage d'un métier par manque de dispositif adapté.

Ce que ne disent pas les statistiques reprises dans la note d'analyse du CAS ou le rapport Komitès, c'est le pourcentage des enfants souffrant de troubles cognitifs et intellectuels qui ont obtenu une place dans un établissement ordinaire. En effet, le constat qui est fait dans ces statistiques fait douter que les enfants en situation de handicap mental bénéficient d'une très forte avancée dans ce domaine. Il ressort des pourcentages énoncés que 28,4% des enfants en situation de handicap se trouvent en milieu ordinaire (1^{er} et 2nd degré) ; parmi eux, 43% sont porteurs de handicap mental. **Le chemin va être long pour arriver au respect du droit pour tous à un parcours de formation !**



AVANCÉES ET LIMITES DE LA LOI DU 8 JUILLET 2013

Dans son annexe sur la programmation des moyens et les orientations de la refondation de l'école de la république, le texte de loi affirme un certain nombre de principes relatifs aux enfants en situation de handicap. En voici les principaux passages :

- L'école doit permettre et améliorer l'accès des élèves en situation de handicap à une scolarité ordinaire.
- Des moyens sont par ailleurs prévus pour répondre aux besoins du système éducatif notamment pour la scolarisation des élèves en situation de handicap [...] seront créés [...] des emplois d'auxiliaires de vie scolaire.
- Pour transformer les pratiques professionnelles des enseignants et leur donner les outils nécessaires à l'accomplissement de leur mission, la formation initiale et continue est le meilleur levier d'action : [...] prise en compte des besoins éducatifs particuliers et aide au repérage des difficultés, notamment d'apprentissage, scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Il convient aussi de promouvoir une école inclusive pour scolariser les enfants en situation de handicap et à besoins éducatifs particuliers en milieu ordinaire. Le fait d'être dans la classe n'exclut pas de bénéficier d'enseignements adaptés ce qui est, pédagogiquement, particulièrement bénéfique. Cette scolarisation au sein de l'école ou de l'établissement permet aussi aux autres élèves d'acquiescer un regard positif sur la différence.
- Des moyens d'accompagnement seront mobilisés en priorité au cours de la législature pour scolariser les élèves en situation de handicap. Cet accompagnement s'appuiera sur des coopérations renforcées et facilitées avec les services médico-sociaux.
- Enfin, le Ministère de l'Éducation nationale financera des matériels pédagogiques adaptés répondant aux besoins particuliers et identifiés d'élèves en situation de handicap pour faciliter leur inclusion en milieu ordinaire.
- La France, avec la refondation de son école, se donne les moyens de répondre aux grands défis auxquels elle est confrontée : améliorer la formation de l'ensemble de la population, accroître sa compétitivité, lutter contre le chômage des jeunes, réduire les inégalités sociales et territoriales, favoriser la scolarisation des élèves en situation de handicap et recréer une cohésion nationale et un lien civique autour de la promesse républicaine.

Dans son communiqué de presse du 22 août 2013, le Premier Ministre a reconnu la nécessité de pérenniser les 28 057 auxiliaires de vie scolaire. En proposant un CDI à ceux qui auront suivi une formation, non seulement il pérennise des personnels en situation précaire mais il reconnaît l'existence d'un véritable métier d'accompagnant des personnes en situation de handicap bénéficiant d'une formation diplômante.

Cependant, ces emplois resteront à temps partiel et donc maintiendront les titulaires de ces postes dans la précarité et dans l'incapacité de vivre de leur salaire ; d'autre part, compte tenu de leur nombre insuffisant face aux besoins, de nouveaux AVS seront recrutés dans le cadre des emplois aidés, ce qui va créer à nouveau de la précarité et donc de l'instabilité. Les jeunes en situation de handicap et leurs familles continueront de subir un renouvellement incessant du personnel et donc beaucoup d'incertitude. Les parents resteront tributaires de la bonne volonté de l'école pour obtenir un AVS.

De plus, le problème du financement n'est pas réglé. Le diplôme prévu se situant en deçà du niveau bac, ne correspond pas au niveau réel de nombreuses personnes actuellement en fonction, le plus souvent titulaires au moins d'un bac + 2. Cela posera à terme le problème du plan de carrière : les personnes sur des postes d'AVS nouvelles formules pourront-elles évoluer vers d'autres métiers du secteur du handicap (AMP, moniteur éducateur, voire éducateur spécialisé) ce qui faciliterait les relations entre l'école et les établissements médico-sociaux ? Faudrait-il créer un tronc commun entre le programme de formation des AVS et celui des éducateurs spécialisés ?

Reste aussi en suspens, la situation des enfants dans les IME où faute de moyens, beaucoup d'entre eux ne bénéficient que de quelques heures de scolarisation par semaine : Peut-on vraiment considérer dans ce cas que ces enfants bénéficient d'une politique d'inclusion ?

À la rentrée l'UNAPEI estime à 13 000 le nombre d'enfants restant encore sans solution éducative, souvent porteurs de handicaps très lourds voire de polyhandicaps.

La loi sur la refondation de l'école renforce l'affirmation du droit des jeunes handicapés à être acteurs de leur avenir, via une formation ; mais reste encore à construire et surtout à financer l'accompagnement de chacun selon ses besoins et dans tous les temps de vie vers un métier et une vie sociale. Les familles et les jeunes ont besoin de la garantie d'un véritable service d'accompagnement (remplacement des accompagnants en cas de maladie, stages, temps de socialisation et d'apprentissage selon les besoins). Le chemin est encore long et d'autant plus long que la crise de nos sociétés développées ne crée pas un environnement favorable ■

Françoise DARMAILLACQ





© adapei 31

BIBLIOGRAPHIE

LOI n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'Orientation et de Programmation pour la Refondation de l'École de la République

"Professionnaliser les accompagnants pour la réussite des enfants et adolescents en situation de handicap"; État des lieux - Préconisations, rapport du groupe de travail Pénélope Komites, Juin 2013; Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère des Affaires Sociales et de la Santé.

"La scolarisation des enfants en situation, de handicap dans les pays européens, Quelles voies de réforme pour la France ?" Centre d'Analyse Stratégique, note d'analyse n° 314, janvier 2013, Service du Premier Ministre

Déclaration de Salamanque et cadre d'action pour l'éducation et les besoins spéciaux; conférence mondiale sur l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux : accès et qualité; Salamanque, Espagne, 7-10 juin 1994; UNESCO et Ministère Espagnol de l'Éducation et des Sciences

"La scolarisation des jeunes handicapés": note d'information du 10 mai 2012, Ministère de l'Éducation Nationale

"Accompagnement des élèves en situation de handicap : la reconnaissance d'un vrai métier" Pôle Stratégie, Médias et Communication, communiqué de presse du Premier Ministre, 22 août 2013

"Accompagnement des élèves en situation de handicap : la reconnaissance d'un vrai métier", Conférence de presse du Ministre de l'Éducation Nationale; 22 août 2013

LA SCOLARISATION DES ENFANTS ET ADOLESCENTS ACCOMPAGNÉS PAR L'AGAPEI.

Les relations de l'Agapei avec l'Éducation Nationale (classe annexée, enseignants, projets) relèvent de conventionnement définissant les projets d'enseignement. Un certain nombre d'apprentissages et d'approches pédagogiques sont aussi assurés par les éducateurs spécialisés. C'est dans le PAP (projet d'accompagnement personnalisé) que ces accompagnements sont spécifiés en fonction des besoins et des capacités de chaque enfant.

Ci-dessous l'accompagnement scolaire en chiffres dans les établissements et services de l'Agapei :

Dans les différentes structures de l'UG Autan Val Fleuri > À L'IME

- 101 enfants et adolescents sont scolarisés dans l'Unité d'Enseignement. Deux enfants sont en scolarité partagée, l'un en CLIS et l'autre en ULIS.
- L'Unité d'enseignement a une équipe de 6 enseignants qui interviennent au sein de 8 classes réparties comme suit : une classe à Blagnac, une classe à Castanet, deux classes à Mons dont une classe pour les adolescents autistes, deux classes à Colomiers et une classe annexée à Balma pour les enfants autistes (Ecole primaire Gaston Bonheur)

> Dans les SESSD sont scolarisés:

- 9 enfants en CLIS
- 23 enfants en ULIS
- 2 enfants en SEGPA
- 9 enfants en milieu ordinaire
- 8 jeunes en CAP, CFAS ou autre

Une coordonnatrice pédagogique nommée par l'Éducation Nationale exerce ses fonctions au sein de l'Unité d'enseignement, Elle travaille aussi en collaboration avec les RUIS (Responsables d'Unités d'Intervention sociale) et la Secrétaire Générale, Directrice territoriale de la Haute-Garonne afin de mettre en œuvre le projet de scolarisation (Cf. Projet d'Établissement) des jeunes de l'IME et des SESSD.

Dans les deux IME du Gers (l'un installé à Auch, l'autre à Condom)

- Deux enseignants spécialisés travaillent à temps complet dans les deux IME (l'un à Auch, l'autre à Condom).
- Il n'existe pas de classe annexée.
- Concernant les enfants qui suivent une scolarité à l'extérieur, ils sont au nombre de deux sur Auch (un en ULIS et un en CLIS) et 7 sur Condom (CLIS).

IME/SESSAD de Florentin, dans le Tarn

- L'IME bénéficie d'un Équivalent Temps Plein (ETP) d'enseignant spécialisé. Vingt quatre enfants sont au sein de l'établissement, et 8 autres accueillis au sein de l'École primaire de Lagrave (dispositif proche d'une classe annexée)
- Huit enfants sont scolarisés à l'école primaire de Florentin sans enseignant spécialisé mais avec un suivi par deux éducateurs spécialisés.

Parmi les enfants et adolescents suivis par le SESSAD d'Albi :

- Huit enfants sont en maternelle dans différentes écoles, un enfant est en CP, un en CE1/CE2 et sept sont en CLIS.
- Un enfant est en cinquième, deux en ULIS et trois en SEGPA soit un total de 23 enfants.



POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE À BALMA



Cela fait douze ans que la Mairie de Balma, l'adapei de la Haute-Garonne puis l'Agapei ont bataillé ferme pour que soit créé un établissement pour personnes handicapées âgées. La pose de la première pierre de la Résidence Pierre RIBET, Établissement Expérimental pour personnes handicapées âgées a donc été fêtée le mardi 1^o octobre 2013 en présence de nombreuses personnes et personnalités

dont M. Fillola, Maire de Balma et Conseiller général qui représentait aussi le Président du Conseil Général, Pierre Izard, Mme Fouroux, représentant la direction de l'ARS. Le Président de l'Agapei, Henri Grechez a rappelé dans son discours les raisons du caractère expérimental de cette structure : financement conjoint de l'État (pour la partie médicalisée) et du Conseil Général (pour la partie hébergement), mais aussi accueil de personnes que le Président a qualifié de "jeunes-vieux". En effet, cet établissement va accueillir soixante-dix personnes en situation de handicap mental (dont 5 en accueil de jour) ; leur âge ne leur permet plus le maintien en ESAT ou en foyer. Cependant ces personnes ne relèvent pas de maisons de retraite traditionnelles où l'entrée se fait en moyenne aux alentours de 85 ans. Précisons, également, que le choix du nom Pierre Ribet a permis à la mairie de Balma de rendre hommage à une personnalité de la ville qui fut un élu et un militant associatif disparu en 1997.

INAUGURATION DU FAM DE SALIES DU SALAT

À sept jours d'intervalle, beaucoup de personnes présentes à la pose de cette première pierre, se sont retrouvées pour inaugurer l'ouverture du Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) de Notre Dame des Monts, à Salies du Salat. Henri GRECHEZ dans son discours inaugural remercia de leur présence Monsieur Laurent POQUET, délégué territorial de la Haute-Garonne, représentant Madame la Directrice Générale de l'ARS Midi Pyrénées, Monsieur Jean Louis IDIART, Conseiller Général du canton au nom de Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur Georges MALASINSKI Adjoint au Maire de Salies du Salat. Tous les orateurs se sont accordés pour reconnaître l'avancée que représente la construction de cet établissement face au vieillissement précoce des personnes en situation de handicap et le soutien financier qu'il représente pour les autorités de tarification. La création de ce FAM destiné à accueillir 20 personnes est la première étape de la rénovation de l'ensemble du site de Notre Dame des Monts. Henri GRECHEZ en a expliqué la longue histoire mais aussi sa profonde mutation depuis sa dévolution à l'adapei 31/Agapei sur décision du Conseil Général. Rappelons que la rénovation va se poursuivre sur les deux ans à venir. Notons aussi dans les discours,

l'évocation de l'intérêt pour les personnes accueillies de vivre au cœur d'une petite ville de 2 000 habitants ; une cité à taille humaine ne peut que faciliter l'inclusion. La visite commentée par les soins du Directeur, Jean Pierre Campa



a permis à tous les présents d'apprécier la qualité du travail accompli par un pool d'entreprises locales. Vous trouverez dans la page "vie des établissements de la Haute-Garonne", les témoignages de certains résidents qui en quelques mots simples traduisent toute la satisfaction et la fierté que parents, amis et professionnels ont pu ressentir lors de cette inauguration.

AUTRES PROJETS ET INVESTISSEMENTS, L'AGAPEI EN DEVENIR

La constitution d'un patrimoine immobilier est très importante pour pérenniser une association. C'est l'occasion de se constituer une réserve foncière qui doit être en lien, évidemment, avec les projets ou le développement des activités des établissements. C'est ainsi que lors des Conseils d'Administration de juin et septembre ont été validés :

- > L'acquisition de granges utilisées par l'IME de Florentin dans le Tarn,
- > L'achat d'une maison sise près des foyers de Notre Dame des Monts,
- > Le rachat du Tripode de la Demeure pour mettre fin au bail emphytéotique détenu par la société le Patrimoine sur le bâti, condition indispensable soit à sa démolition soit à la réorientation de son usage,
- > Dans le Gers, la réhabilitation de la MAS de la Deveze financée sur des excédents, la construction d'une laverie à l'ESAT de la Caillouère (Condom) financée pour partie par autofinancement, pour partie par emprunt et 15%

sur le budget des Affaires Sociales (BPAS),

- > Dans des établissements du Tarn, le financement par emprunts de divers investissements pour un total de 240 000 €,
- > L'utilisation d'une partie des produits financiers obtenus grâce à la gestion centralisée de la trésorerie, pour rénover la ferme thérapeutique de l'IME de Mons (17 000 €), pour réaliser divers aménagements sur Auch (20 000 €) et pour terminer l'aménagement de la cuisine relais du Hameau du lac à Cagnac les Mines (10 000 €).
- > Rappelons pour mémoire, que la liste des investissements ne s'arrête pas là, mais que bien d'autres projets sont soit dans les tuyaux soit en cours de réalisation. Pour les parents de la Haute-Garonne, une précision concernant la MAS de Fontenilles qui doit répondre à un besoin urgent d'accueil d'adultes autistes : le permis de construire est en cours d'instruction ■

Depuis le 1er janvier 2012, l'adapei 31 a confié la gestion de ses établissements à l'Agapei mais elle en reste pleinement partie prenante. Association fondatrice de l'Agapei, l'adapei 31 a toujours pour mission d'éclairer l'association de gestion de ses convictions militantes.

Cette différenciation entre gestion et action militante a permis à l'adapei 31 de se recentrer sur son action associative militante : ce fut le fil conducteur de cette assemblée générale.

Après avoir approuvé le procès-verbal de l'assemblée générale de juin 2012, il a été procédé à **l'élection des membres du Conseil d'administration** : 8 postes étaient à pourvoir dans le cadre du renouvellement par tiers du Conseil d'administration. Les 8 administrateurs sortants ont tous été réélus.

LE RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS 2012/2013,

L'accent a été mis sur les points forts et les points sensibles de notre association.

Nos points forts :

- Une volonté militante effective avec la participation aux manifestations associatives (forums, manifestations annuelles et ponctuelles etc.)
- Un Conseil d'Administration dynamique, de 24 membres recentrés autour du Président qui nomme son Bureau,
- Une organisation en commissions et groupes de travail actifs :
 - **Une commission ASF** (Accueil et Soutien des Familles) renforcée avec ses permanences des mardis après-midi.
 - **Une commission des CVS** (Conseil de la Vie Sociale) toujours très active : animation du travail des administrateurs représentant le C.A. de l'Agapei auprès des C.V.S.
 - **Un groupe de travail autisme** : depuis 2012, année "autisme grande cause nationale" travaille en réseau avec les autres associations toulousaines Autisme 31 et Sésame autisme.
 - **Une commission Communication** / formation des bénévoles déploie une activité importante sur plusieurs fronts : le journal "Signes De Vie", la gestion du site internet, la formation et la participation de l'adapei 31 aux forums des associations.
 - **Une commission Loisirs dynamique** : organise chaque année le loto de fin d'année, le repas dansant et le voyage annuel et assure la logistique du Club Alouette, essentiel pour les loisirs des usagers et qui connaît toujours un franc succès.
 - **Un groupe de travail "Recherche de financements"** très actif recherche des financements ou autres dons pour concrétiser des actions au profit des personnes en situation de handicap mental et de leurs familles.
 - **Un groupe de travail "Logement"** a mené une enquête en direction des familles et Usagers adultes, montrant leur souhait de vivre en milieu urbain voire périurbain, en couple, en villa avec confort, avec jardin et à proximité des bus.
 - **Un groupe de travail "plaquette"** a réalisé une plaquette, nouveau vecteur de communication pour l'association.
 - **Un groupe de réflexion** sur l'aide et l'accompagnement à la personne (SAAP) a mené 2 types d'études en 2012/2013 sur les besoins des familles, besoins des familles en général et besoins des familles sans solution et hors structures.

- Des relations transversales avec les adapei 32 et 81 notamment au niveau des commissions CVS, ASF et Communication
- Des relations de travail positives avec la MDPH/CDAPH et un réseau associatif développé avec les autres associations à l'occasion de notre participation et de nos rencontres en CDAPH
- Une participation active et assidue à la Commission Accessibilité de la ville de Toulouse.

Nos points sensibles :

- Une Aide aux familles en difficulté psychologique à développer.
- La nécessité de créer un lieu ou groupe de parole parental pour les familles d'enfants autistes en particulier mais pouvant s'étendre à d'autres types de handicap mental.
- La faible participation des jeunes familles reste une question entière.
- La thématique du logement reste à poser comme une priorité de l'association.
- Le travail sur l'accessibilité centrée uniquement sur Toulouse, est à développer au niveau d'autres communes de la Haute-Garonne.
- La nécessité de renforcer le groupe de travail Éducation Nationale par des parents concernés par la scolarisation de leur enfant.

LE RAPPORT FINANCIER

Présenté par la trésorière et suivi du rapport de Madame la Commissaire aux comptes, le rapport a été approuvé à l'unanimité par l'assemblée de même que la mise en réserve des excédents de l'exercice 2012 (34 655€).

LE RAPPORT D'ORIENTATION 2013/2014 :

Présenté conjointement par le Président et la Vice-présidente. Les principaux axes sont :

Sachant que le militantisme associatif se définit par une volonté d'entraide familiale, de préoccupation pour tous ceux qui sont sans solution, par la promotion de tout ce qui peut faciliter la vie des personnes en situation de handicap, par une volonté de respecter et faire respecter leurs droits et leurs devoirs, par toutes les actions de pression auprès des pouvoirs publics, par toutes les actions de communication, il reste à prolonger la dynamique telle que le rapport moral l'a évoquée. Les commissions devront poursuivre leurs objectifs. Pour cela il faudra les étoffer par l'intégration de bénévoles pour renforcer l'action des administrateurs. Il faut aussi renforcer les liens avec les adhérents et toutes les familles dont les enfants sont accueillis dans les établissements de l'Agapei en Haute-Garonne pour que l'association soit au plus proche de leurs besoins et attentes.

Enfin, l'assemblée générale a approuvé à l'unanimité le **maintien du montant des cotisations 2013 pour 2014**. Par ailleurs, ont été désignés les adhérents non administrateurs représentants de l'adapei 31 à l'assemblée générale de l'Agapei : Christian AROUXET, Chantal GARRIGUES, Michel MAURY et François MORER.

En conclusion, le mot de Marie Héléne Lansard et Henri Grechez : "Aujourd'hui et demain, nous devons lutter pour que les personnes en situation de handicap obtiennent droit de cité à l'instar de tous les autres citoyens. C'est dans la conscience que chacun d'entre nous en aura que nous puiserons la force qui soutiendra et animera notre action" ■



LE CA DE L'ADAPEI

M. Fabien BERGE
M. Alain BLANC
M. Alain BOTELLA
Mme Geneviève BOUTEILLE
M. Jean-François CASTRO
Mme Michèle CHAVE
M. Laurent CLABE NAVARRE
Mme Françoise DARMAILLACQ
M. Alain DENOYES
Mme Nicole DUCOUSSO
Mme Marynick FREGIERS
M. Jean-Pierre GILLET
M Henri GRECHEZ
Mme Chantal GUTTIEREZ
M. Jack HENRY
Mme Marie Héléne LANSARD
M. Alain MANGIN
M. Charles NIETO
M. Christian ROBERT
M. Michel SABLAYROLLES
Mme Michèle SAULGRAIN
Mme Christine TEISSEIRE
M Michel STAROZINSKI
M. Serge VIALONGA



VIE ASSOCIATIVE



ASF

ADAPEI 31 : DES PARENTS À

L'ÉCOUTE DES PARENTS

Des parents bénévoles vous accueillent au siège de l'Association tous les mardis de 14h30 à 16h30 (sauf juillet et août).

De préférence sur rendez-vous ou par téléphone au 05 34 41 38 92.

Vous pouvez aussi les contacter par courriel : asf@adapei31.com.

Pour plus d'informations, pensez à consulter régulièrement notre site www.adapei31.com



vie des établissements

adapei 31 & 32 - Signe de Vie n°35 - Novembre 2013

Haute-Garonne

MAS CHAMPS PINSONS

FÊTE DE FIN D'ANNÉE A LA MAS DES CHAMPS PINSONS

Vendredi 28 juin, les familles de la MAS étaient invitées à terminer l'année par une fête au programme riche, varié et festif. Un grand merci à toute l'équipe des organisateurs ainsi qu'à tous les personnels présents !

Accueillis par l'équipe éducative de chaque pavillon, les parents ont pu profiter d'un bon moment de libres échanges suivi d'une rencontre avec les élus du CVS.

La projection d'un film "*L'eau dans tous ses états*", réalisé par trois éducatrices, Mmes Buffomène, Mird et Offer a réuni l'ensemble des familles, des résidents et des professionnels. Il a permis de saisir les différents modes de pratiques de cette activité selon les objectifs choisis en fonction des besoins des personnes accueillies et cela très concrètement. Chacun, résident ou parent, a pu se voir ou voir évoluer son enfant dans l'eau, avec plaisir et parfois avec étonnement. Un DVD sur cette activité aquatique a été remis à chaque famille concernée.

L'après midi s'est achevée par un sympathique apéritif-dîatoire animé par un groupe de chanteurs et danseurs haïtiens, agrémenté de gastronomies haïtienne et occitane. Malgré la fraîcheur de la température, il a réussi à nous faire croire à l'été, l'espace d'une soirée.

Mme M.Lethier- Mr PH. Esternelas ■



les chanteurs en pleine action © adapei 31

UG COMMINGES

IL SE PASSE TOUJOURS QUELQUE CHOSE DANS LE COMMINGES

Les résidents des foyers d'hébergement de St-Gaudens ont été particulièrement brillants aux championnats de France d'équitation qui se sont tenus à la Courneuve en juin. Ils ont obtenu d'excellentes places et ramené une médaille d'or. Elle a été obtenue au saut d'obstacle par Jean Christophe Laffargue, le Président du CVS de l'ESAT du Comminges. Lors du précédent Signes de Vie, nous avons pu comprendre sa passion pour le cheval au travers de sa composition picturale (voir le dossier signé, "*Heureux qui comme Ulysse...*") Avec cette médaille, il nous en fournit une nouvelle preuve. Nous ne pouvons que le féliciter ainsi que Philippe Lassalle pour sa 4^e place ; Nathalie Bila a obtenu une 7^e place en division 2 ; en division 3, Tiago Alvès décroche la 9^e place et Jean Ranaldi arrive à la 11^e place suivi de près par Thierry Malher.

Ces classements sont le résultat d'un travail et d'une pratique régulière de l'équitation depuis plusieurs années. Félicitations à tous ces cavaliers.

Pendant que certains montent à cheval, d'autres font leur cinéma : "*Voyage au centre du carton*" est un film réalisé dans le cadre des activités de soutien par un groupe d'agents de production de l'ESAT. Ce film a été réalisé pour le festival de vidéos "Regards Croisés", sur le thème métiers, handicaps, et communication d'entreprise. Ce festival s'est tenu à Nîmes du 3 au 6 octobre. Il est organisé par l'association Hippocampe qui développe des actions à caractère artistique et culturel en faveur des personnes en situation de handicap. Même si nos amies du Comminges n'ont pas obtenu de prix pour leur première participation, nous devons les féliciter pour y avoir été nommées, ce qui est déjà un très joli résultat.

Propos recueillis auprès des professionnels du foyer d'hébergement du Pradet et de l'ESAT de Saint-Gaudens



Jean-Christophe Laffargue, médaille d'or © adapei 31

LES RESIDENTS NOUS DISENT LEUR SATISFACTION

Quel plaisir manifeste pour Josette, Maryse de nous faire visiter leur chambre dans le nouveau FAM de Salies du Salat, une chambre bien à soi qu'on a plaisir de fermer à clef après avoir eu la gentillesse de vous l'avoir fait visiter. Laissons-leur la parole : "maintenant on a plus besoin de faire la queue pour aller se laver"... "Je suis dans une chambre impeccable, jaune", "ils ont bien travaillé", "on est très contentes". Quant à Christiane, elle précise "le midi, on peut se servir comme au self ; je sors à Salies pour aller chanter avec un professeur ; je vais avoir des meubles tout neufs pour ma chambre". Que dire aussi de la satisfaction de L (initiale modifiée pour ne pas inquiéter maman) : "je vais bientôt avoir un logement pour moi toute seule ; avant

j'avais des problèmes de chauffage dans ma chambre ; avec mes copines, on va pouvoir se faire à manger, faire le ménage et se laver notre petit linge ; maintenant je peux aller me promener et faire des courses dans la ville". En effet, 5 studios équipés de kitchenettes pour le petit déjeuner le repas du soir ou ceux du Week-end selon les motivations de chacun vont être réservés à des personnes autonomes. Avant de quitter cette belle réussite, une autre résidente nous dit "j'aime bien sortir en ville avec ma copine ; on va prendre un café".

Que dire de mieux...

Propos recueillis par Françoise Darmaillacq lors de l'inauguration du FAM ■

LE VOYAGE DU PUY DU FOU

Le voyage annuel de l'adapei 31 nous a conduits, cette année, au Puy du Fou, en Vendée. Au nombre de 38 participants, nous avons bravé le froid, les intempéries et une pluie diluvienne qui nous ont accompagnés durant qua-



En bateau pour le puy du Fou © adapei 31

siment tout notre séjour. Partis le vendredi 17 mai à 7 h 30 de Toulouse, nous avons pu profiter, en début d'après midi, du soleil pour voguer sur les canaux du Marais Poitevin et nous laisser bercer par le silence de ce lieu paisible de verdure, au fil d'une eau calme et délassante.

Le samedi et le dimanche, comme vous pouvez le constater sur la photo, la pluie ne nous a pas quittés. Mais qu'importe ! les spectacles magiques, féériques, mêlant cavalerie, eau, feu, lumières et musiques de qualité, du Grand Parc du Puy du Fou ont enchanté les yeux et les oreilles des parents et enfants, jeunes et moins jeunes, donnant à tous, l'envie d'y revenir sous des cieux plus cléments.

Haut les cœurs ! Dans une ambiance chaleureuse et gaie nous avons terminé notre périple, le lundi 20 mai, par la visite d'un vignoble dans la région de Cognac.

Heureux, de beaux souvenirs plein la tête, nous n'avions tous qu'une seule idée : où et quand le prochain voyage sur le même modèle que celui que nous venions de faire, dans un esprit joyeux et de franche amitié entre toutes et tous ?

Marynick FREGIERS

TOUS AU CINÉMA GRÂCE AU PÔLE HANDICAP DE LA MAIRIE DE TOULOUSE

L'opération "Cinéma pour tous" est le produit d'une réflexion partagée entre la Ville de Toulouse, la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Midi Pyrénées, 3 salles de cinéma (l'ABC, la Cinémathèque, Le Cratère) ainsi que 4 associations locales intervenant auprès des publics en situation de handicap (Esperluette, adapei 31, Sésame Autisme, Autisme 31).

L'accès à la culture et notamment l'accès aux séances de cinéma pour les enfants, les jeunes ou les adultes en situation de handicap doivent être favorisés. Le droit à la culture pour tous justifie une mobilisation des principaux acteurs, aux côtés de la ville, pour accompagner et sensibiliser le plus grand nombre et favoriser l'inclusion.

"Cinéma pour tous" propose un programme de séances de cinéma permettant à tous d'aller au cinéma en famille ou avec des amis, y compris pour les personnes présentant un handicap, avec trouble du comportement ou avec système de compensation bruyant par exemple dans une salle avec le public habituel et aux mêmes tarifs, moyennant quelques aménagements techniques nécessaires, grâce à l'intervention de médiateurs bénévoles associatifs aptes à expliquer et rassurer.

Les programmes se retrouvent sur les sites internet des cinémas :

www.abc-toulouse.fr
www.cinemalecratere.com/programmes
www.lacinemathequedetoulouse.com

Précisons bien :

- Qu'il s'agit d'une séance ouverte à tous et adaptée à des personnes dont le handicap entraîne des troubles du comportement mais où elles seront bien accueillies et respectées ;
- Qu'un accompagnement bénévole associatif adapei 31 sera assuré pour cette séance, qu'il sera léger mais efficace ; le but sera d'expliquer aussi à tous les spectateurs la démarche avec si nécessaire distribution de flyers et de faire lien avec les professionnels du cinéma ;
- Que les séances ne sont pas spécifiques, il s'agit non pas d'accueillir des groupes mais des individus et des familles parmi d'autres lors de séances déjà programmées mais fléchées.

Il est conseillé d'arriver en début d'ouverture des caisses afin de ne pas attendre trop longtemps et pouvoir choisir ses sièges. Par ailleurs, afin de limiter les attentes, il conviendra d'effectuer si possible le règlement des places avec de la monnaie, de préférence à la carte bancaire.

Deux bénévoles de l'adapei 31 seront présents lors des séances suivantes :

- Dimanche 24 novembre à 16h. "l'enfant qui voulait être un ours" à la cinémathèque
- Samedi 21 décembre à 15 h "Loulou et l'incroyable secret" à l'ABC ■



AMARYLLIS

Depuis plus d'un an, l'association Amaryllis a pris un nouveau départ.

Cette association qui existait depuis longtemps sur l'ESAT l'Occitan s'est restructurée pour fonctionner indépendamment de l'établissement.

Ses objectifs :

Améliorer le bien-être des usagers de l'ESAT pendant leur temps de travail ;

Mettre en œuvre une démarche de responsabilisation des travailleurs (soutien à une

activité de vente de boissons et viennoiseries) ;

Faciliter l'accès aux activités de loisirs culturels (achat de place de cinéma, de théâtre...)

Soutien financier aux travailleurs en difficulté.

Les adhésions de soutien sont bienvenues !

S'adresser à MH Lansard
mh.lansard@wanadoo.fr



ESAT FLEURANCE

LES NAGEURS DE L'ESAT DE FLEURANCE A L'INTER REGION DE NATATION DE RODEZ

Laure DAVASSE, Pamela MODOLO et Laurent PRUDHOMME ont participé le 1^{er} juin à cette importante compétition où s'affrontaient 99 nageurs de 17 associations sportives d'Aquitaine, d'Île-de-France, du Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées. Entraînés par Ingrid HENTGES, ils ont confirmé leurs bons résultats de la saison. Laure, en division 3, se classe 1^{er} sur 50m dos et 50m ventral. Pamela se classe 2^e en division 3 sur 50m dos et en division 2 sur 50m nage libre. Quant à Laurent qui nage en division 1, il se classe 2^e sur 50m nage libre, 3^e sur 50m dos et 100m brasse. Ils ramènent aussi plein de médailles offertes aux 3 premiers pour le classement établi sur les performances de l'ensemble des compétitions de la saison (Castres juin 2012, Lavit, Toulouse, Albi, Castres avril 2013). C'est avec



La moisson des médailles © adapei 32

impatience qu'ils attendent la reprise de la nouvelle saison (Lavit de Lomagne le 12 octobre). Nous leur souhaitons d'aussi bons résultats cette année ■

IME AUCH

CIRQUE A L'IME D'AUCH

La rentrée à l'IME a commencé sur les chapeaux de roue avec de nouveaux ateliers tels que l'atelier "Cirque et Expression". Cet outil pédagogique favorise le bon développement psychomoteur de l'enfant, le langage et la confiance en soi. Au delà de la simple activité ludique, c'est une activité structurante, un véritable support éducatif, un apprentissage de la vie. Chacun peut s'y exprimer et y trouver sa place. Tous les enfants de l'IMP participeront à l'activité, guidés par leurs éducatrices, la psychomotricienne et un spécialiste diplômé en cirque adapté de l'école de cirque "Pré en Bulles" ■



les joies du cirque © adapei 32

IME DU GERS

DES VÉLOS POUR LES IME DU GERS

L'IME d'Auch, qui disposait depuis quelques temps d'une piste cyclable tracée par les services techniques de la mairie, laquelle avait aussi offert des panneaux de signalisation, a été récemment victime du vol de tout le parc de vélos. Le Conseil d'Administration de l'adapei a jugé bon de consacrer une partie de son budget à l'achat de vélos neufs (à mettre sous meilleure garde cette fois-ci), tant l'apprentissage de l'autonomie de déplacement est importante pour ces jeunes. Il en a aussi profité pour en offrir à l'IME de Condom qui n'en possédait plus. La remise des vélos par les représentants de l'adapei a été effectuée lors des réunions de rentrée dans chaque établissement. C'est avec empressement que les jeunes ont pris possession de leurs vélos flambant neufs, devant des parents satisfaits, venus nombreux pour cette rentrée, et des administrateurs émus et heureux de la joie débordante des enfants ■



Des vélos flambant neufs © adapei 32



ESAT DU GERS

PARTICIPATION DES ESAT A LA JOURNÉE DÉPARTEMENTALE SPORT ET HANDICAP

Les judokas de l'ESAT Les 3 Soleils de Fleurance et les basketteurs de l'ESAT La Caillaouère d'Auch ont participé avec fierté à la promotion du sport adapté par des démonstrations de judo et de basket adapté. La journée était organisée conjointement par les Comités Départementaux Handisport et Sport Adapté du Gers à la salle du Mouzon d'Auch le 15 juin dernier. Cette première expérience devrait être renouvelée en 2014, et pourquoi pas en haute ville, a pu dire M. le Maire lors de son allocution. Nos sportifs ont pu, par ailleurs, profiter des ateliers ouverts au grand public (handbike, sarbacane, cécifoot, basket fauteuil, golf...) et applaudir des démonstrations de basket-fauteuil et foot-fauteuil ■



Difficile le Cécifoot ! © adapei 32



ACTION FAMILIALE

ADAPEI DU GERS : DES PARENTS À L'ÉCOUTE DES PARENTS

Des parents bénévoles vous renseignent par téléphone au 06 27 57 49 99 et peuvent vous rencontrer sur rendez-vous.

NOUVEAU BUREAU

ÉLU LORS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUIN 2013

Président : Alain MATHIO

Vice-présidents :
Marcelle CAHUZAC
Daniel ZANGARI

Trésorière :
Martine PICARD-MESSELIER

Trésorière adjoint : Colette MESTE

Secrétaire : Joëlle PRUDHOMME

Secrétaire adjoint : Marc OLIVARES

LA COURSE DES COLLINES ET LA FÊTE A ESPAGNET



L'affiche réalisée avec les résidents d'Espagnet © adapei 32

Comme chaque année, la Course des Collines, organisée par l'Association du même nom et le Centre d'Espagnet, a eu lieu le 16 juin dernier. Cette course, inscrite au calendrier des compétitions officielles du département a connu, cette année encore, un franc succès. Une soixantaine de coureurs se sont retrouvés à Ladevèze-Ville au départ des 8, 5 et 17 kms avant de s'élancer sur les coteaux environnants et franchir la ligne d'arrivée au Centre d'Espagnet où les attendait un public nombreux et enthousiaste! Après la remise des trophées et récompenses, 150 convives, coureurs, résidents, habitants du village, familles, amis, salariés, ont partagé le traditionnel repas (canard laqué préparé par l'ESAT voisin de Pages). L'après-midi, la fête s'est poursuivie dans le parc de l'établissement où tous ont pu s'essayer aux jeux d'adresse et pêcher quelques poissons rouges. Merci à Martine DESSENS, présidente de l'Association, à Dominique GUILLOUET, éducateur sportif à Espagnet, et à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette journée, placée sous le signe de la bonne humeur et de la simplicité ■

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ADAPEI 32

L'Assemblée Générale de notre association s'est déroulée le 07 juin à la salle polyvalente du Siège. Nous avons pu noter une bonne participation des familles. Dans son rapport moral, M. MATHIO a tenu à saluer l'action de M. BOUCHER auquel il a succédé il y a presque un an. Après l'intervention

de M. MARZO, les différents rapports sont présentés. La cotation 2014 est votée et laissée à 98 euros. Suit le renouvellement des membres sortants du Conseil d'Administration et l'élection des représentants pour l'Assemblée Générale de l'Agapei. L'intervention de personnes accueillies dans les différents établissements fut un moment fort de cette assemblée. Elles nous ont parlé avec beaucoup de plaisir de leur vécu quotidien dans les foyers ou de leur travail dans les ESAT. Après avoir remercié M. BLAY, directeur territorial de l'ARS, pour son intervention, M. MATHIO lève la séance. Le beau temps a permis la poursuite de la soirée sous les arbres, autour d'un apéritif dinatoire copieux et fort apprécié. La maquette et les plans de la Villa Bleue actuellement en chantier ont été présentés par M. FERNANDO ■



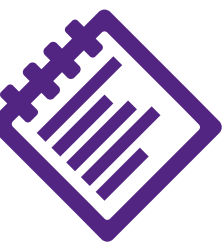
Ag adapei 32, le buffet sous les arbres © adapei 32

LICENCES VERTES

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU GERS SOUTIEN LES SPORTIFS GRÂCE A SON DISPOSITIF LICENCES VERTES

Le dispositif "Licences Vertes" du Conseil Général est reconduit cette année. Il s'adresse aux personnes domiciliées dans le Gers et licenciées dans un club sportif gersois : enfants dont les parents sont bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire et personnes handicapées, sans condition d'âge, ni de ressources. Le Conseil Général prend en charge la part fédérale de la licence sportive, afin de favoriser l'accès au sport des personnes moins favorisées. Elle sera, cette année, directement remboursée au club qui n'en demandera donc pas l'avance au sportif lors de son inscription ■





Infos



OUVERTURE D'UN VILLAGE SÉJOUR ACCOMPAGNÉ EN CORRÈZE

Ce village est une réalisation de l'AFEH (Association des Familles d'Enfants Handicapés de La Poste et de France Télécom). Il se situe au lieu-dit Les Rivières, 19240 Allasac. C'est un village de vacances conçu autour de la personne en situation de handicap. Il est ouvert aux groupes mais aussi aux familles et se veut être un bel exemple de ce que doit être l'inclusion. Pour en savoir plus : www.vsa-correze.com/concept.php.

LA MAIRIE DE TOULOUSE ACCUEILLE GROUPES ET FAMILLES À AULUS

L'ancien grand hôtel d'Aulus a été complètement transformé par la Mairie de Toulouse en structure d'accueil pour une centaine de personnes accompagnées. L'établissement est aux normes handicap et va au-delà des exigences minimales puisque tout texte d'indication est accompagné de pictogrammes ou dessins figuratifs parfaitement adaptés aux personnes déficientes intellectuelles. L'établissement accueille à tout moment de l'année, des groupes d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de personnes âgées. Ces groupes sont obligatoirement sous la responsabilité de moniteurs ou accompagnants. Il est également possible d'accueillir des familles. Pour tout renseignement : MAIRIE DE TOULOUSE, M. Bernard NABOULET, 05 62 27 60 81, 06 09 60 56 79, Fax : 05 61 22 33 30, bernard.naboulet@mairie-toulouse.fr



Mise en place de pictogrammes adaptés © adapei 31

4° RENCONTRE VILLE ET HANDICAP

La Ville de Toulouse organise les 25, 26 et 27 Novembre 2013 les 4èmes rencontres Ville & Handicap : "l'enfant handicapé, un enfant parmi les autres dans la ville" Programme est consultable sur les sites www.TOULOUSE.fr et www.adapei31.fr

NOTES DE LECTURE

À l'occasion de la parution du livre de Madame Élisabeth Zucman, "Personnes handicapées, personnes valides : ensemble, semblables et différentes" paru aux éditions Ères, Madame Léon, fidèle adhérente de l'adapei 31, nous parle de cette grande Dame, médecin de réadaptation fonctionnelle dont toute la carrière a été consacrée aux personnes en situation de handicap, notamment polyhandicapées :

"Ce livre nous parle à tous, amis, éducateurs, personnel..."

Dès 1964, inventive, chaleureuse, révolutionnaire, cette femme, médecin professionnelle avertie, profondément humaine place la personne handicapée dans le monde, la société, le milieu familial et éducatif.

Dès la formulation de l'annonce, elle dit l'importance de chacun, l'écoute de tous, attentive à la parole, au comportement dans le quotidien.

À plus de 80 ans, sa parole, ses écrits font toujours autorité ; elle continue à écrire. Mère et Grand-mère, elle poursuit son chemin auprès des personnes handicapées.

Note de la rédaction :

Hommes et libertés, la revue de la Ligue des Droits de l'Homme, a choisi comme dossier dans son numéro 163 à paraître début octobre le thème "Vivre le handicap" ; vous y retrouverez un article d'Élisabeth Zucman dont le titre est "l'évolution des regards et de la prise en charge".

Dans ce même numéro, Jésus Sanchez, que beaucoup de Toulousains du secteur du handicap, connaissent bien, à quant à lui écrit un article qui a pour titre : "Politique du handicap, les grandes étapes". Achat possible par internet sur le site de la LDH (7 euros le numéro) ■

Agenda



L'AGENDA 2013-2014 DU CLUB ALOUETTE

- > **12 et 13 octobre** : Visite du Périgord noir
- > **16 novembre** : Élection du Président et repas Animae
- > **7 et 8 décembre** : Noël à Paulinet
- > **25 et 26 janvier** : week-end à la neige, Demeure de Venesque
- > **Février** : Journée Carnaval et Repas de la galette avec les parents
- > **22 mars** : Calicéo ou match de rugby ou activités à la maison du judo + repas
- > **19 et 20 avril** : Conservatoire du cheval à Mérens
- > **Mai** : À déterminer
- > **28 et 29 juin** : Leucate

L'AGENDA 2014 DE L'ADAPEI 32

- > **Dimanche 12 janvier** : Galette des Rois
- > **Samedi 15 février** : Après-midi festive
- > **Samedi 29 mars** : Après-midi festive
- > **Dimanche 25 mai** : Loto à Fleurance

L'AGENDA DE L'ADAPEI 31

- > **Dimanche 1^{er} décembre** : Loto à Balma à 14 h

l'équipe Signe de Vie

Directeurs de la Publication

Henri GRECHEZ
Alain MATHIO

Groupe de Rédaction

Alain BOTELLA
Christèle CAMMAS
Françoise DARMAILLACQ
Nicole DUCOUSSO
Solange LOISON
Martine PICARD MESSELIER
Joelle PRUDHOMME
Serge VIALONGA

n° ISSN 1761-7995

Conception graphique

Pascal PARISELLE

Impression

Imprimerie 34

Photos

© adapei 31 / adapei 32 ©
mangostock - Fotolia.com

Siège social adapei 31

24 bd Riquet BP 51507
31015 TOULOUSE cedex 6
Tél. 05 34 41 38 70
www.adapei31.com

Siège social adapei 32

Château du Garros
Rue Jeanne d'Albret
32000 - AUCH
Tél. 05 62 63 47 33

avec le soutien de

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler
www.creditmutuel.fr

